

ARRONDISSEMENT
DE BLOIS

Séance du 19 mai 2022

CENTRE DEPARTEMENTAL
DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

L'An deux mil vingt-deux le **19 mai, à 14h30**, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion s'est réuni au siège du Centre Départemental de Gestion, à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au 3 Rue Franciade, sous la Présidence de Eric MARTELLIERE

Date de la convocation :

Nombre de membres en exercice : 26

29 avril 2022

Membres présents :

Date de la réunion :

19 mai 2022

Titulaires : Jacques BOUVIER, Gérard CHOPIN, Joël DEBUIGNE, Jean-Michel DEZELU, François FROMET, Michèle GAUTHIER, Alain GOUTX, Claire GRANGER, Nicole JEANTHEAU, Jean-Marc MORETTI, Cécilia NAUCHE, Vincent ROBIN, Christophe THORIN, Régine VASSAUX

Suppléants : François GAUTRY suppléant d'Annick BARRÉ, Jean-Albert BOULAY suppléant de Marie-Agnès FERET

Pouvoirs :

Nelly ANTOINE a donné pouvoir à Cécilia NAUCHE
Corinne GARCIA a donné pouvoir à Jean-Marc MORETTI
Pascal HUGUET a donné pouvoir à Jacques BOUVIER
Catherine LHÉRITIER a donné pouvoir à Nicole JEANTHEAU
Karine MICHOT a donné pouvoir à Jean-Michel DEZELU

N°30.2022

Membres titulaires excusés : Nelly ANTOINE, Annick BARRÉ, Marie-Pierre BEAU, Thierry BENOIST, Yann BOURSEGUIN, Marie-Agnès FERET, Corinne GARCIA, Pascal HUGUET, Catherine LHÉRITIER, Philippe MERCIER, Karine MICHOT

Objet de la délibération :

**Administration Générale –
Désignation des membres
pour siéger au Conseil Médical
- Formation plénière -**

Assistait également à la réunion Isabelle ROSSI-MICHEL, Inspectrice Principale, Conseillère aux décideurs locaux

Gilles DUPIN, Comptable Public – Responsable du Service de Gestion Comptable de Vendôme – excusé.

Joël DEBUIGNE a été désigné secrétaire de séance.

(Rapporteur : Alain GOUTX, Vice-Président)

Le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration que Centre de Gestion assure depuis le 1^{er} janvier 2007 le secrétariat de la Commission de Réforme des personnels relevant de la Fonction Publique Territoriale pour l'ensemble des collectivités du département affiliées ou non affiliées.

Cette instance médicale paritaire est consultée notamment sur les refus d'imputabilité au service d'accidents de service et de maladies professionnelles, l'attribution des allocations temporaires d'invalidité et les retraites pour invalidité.

Il rappelle également la délibération n° 44.2020 du 04 décembre 2020 portant désignation des membres élus pour siéger à la Commission de Réforme, à savoir :

Président : Monsieur Alain GOUTX
Suppléante : Madame Nicole JEANTHEAU

Membres titulaires : Monsieur Gérard CHOPIN et Monsieur Christophe HENRY

Membres suppléants : Madame Annick BARRE et Madame Michèle GAUTHIER

Le Président informe les membres du Conseil d'Administration que par souci de simplification et de rationalisation, l'ordonnance n° 2020-1447 du 25 novembre 2020 portant diverses mesures en matière de santé et de famille dans la fonction publique a institué une instance médicale unique : le Conseil Médical qui se substitue aux comités médicaux et aux commissions de réforme.

Le décret n° 2022-350 du 11 mars 2022 modifie donc en profondeur le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 et définit pour la fonction publique territoriale, la composition de cette nouvelle instance, les modalités de désignation de ses membres ainsi que ses compétences et ses règles de fonctionnement.

Le Conseil Médical – formation plénière doit ainsi désormais être composé de :

- Trois médecins titulaires et un ou plusieurs médecins suppléants
- Deux représentants de la collectivité ou de l'établissement public (chaque titulaire a deux suppléants)
- Deux représentants du personnel (chaque titulaire a deux suppléants)

La Présidence est assurée par un médecin.

Afin d'être en conformité avec le décret, il y a lieu de procéder à la nouvelle désignation des représentants élus des collectivités et des établissements publics affiliés.

A ce titre, le Président propose de désigner :

Membres titulaires (2) :

- Monsieur Gérard CHOPIN
- Madame Nicole JEANTHEAU

Membres suppléants (4) :

- Madame Annick BARRE
- Madame Michèle GAUTHIER
- Monsieur Alain GOUTX
- Monsieur Christophe HENRY

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

- de désigner les membres élus suivants, des collectivités et établissements publics affiliés, pour siéger au Conseil Médical – formation plénière :

Membres titulaires (2) :

- Monsieur Gérard CHOPIN
- Madame Nicole JEANTHEAU

Membres suppléants (4) :

- Madame Annick BARRE
- Madame Michèle GAUTHIER
- Monsieur Alain GOUTX
- Monsieur Christophe HENRY

– d'autoriser le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Publié ou notifié le : 30 mai 2022
Exécutoire le : 30 mai 2022

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président

Eric MARTELLIERE



The image shows a blue ink signature of Eric Martelliere over a circular official stamp. The stamp contains the text: 'CENTRE DÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIR-ET-CHER' around the perimeter and 'Département de Loir-et-Cher' in the center.

Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,
Le 19 mai 2022

Le Président,

Eric MARTELLIERE



The image shows a blue ink signature of Eric Martelliere over a circular official stamp. The stamp contains the text: 'CENTRE DÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIR-ET-CHER' around the perimeter and 'Département de Loir-et-Cher' in the center.